



## Déclaration de la FSU à la CCP du 1er juillet 2014.

Suite à une demande ultérieure, il serait souhaitable de recevoir les documents de travail au moins huit jours avant la CCP comme le stipule le règlement. Par ailleurs, quelques renseignements manquent dans le tableau : ainsi, partant du double avis défavorable, quel avis est finalement soumis à la CCP ? L'an passé, une colonne stipulait emploi ou non-réemploi. Est-ce à dire que ce sera l'objet du débat en CCP ? Pour les collègues avec lesquels nous avons été en contact, nous savons s'ils ont été inspectés ou pas : quelle crédibilité pouvons-nous accorder à un double avis défavorable dont le volet pédagogique n'est qu'une pâle copie de l'avis du chef d'établissement ? En quoi est-il légitime qu'un principal ou un proviseur porte une appréciation à caractère pédagogique ? N'outrepasse-t-il pas alors ses compétences ? Comment se fait-il que des collègues, en difficulté l'an dernier, se retrouvent dans une situation similaire cette année, soit qu'on les ait affectés hors discipline, soit qu'on ne les ait pas inspectés bien qu'ils en aient fait la demande, soit qu'ils n'aient reçu aucune formation ?

Nous constatons dans les listes que certains établissements détiennent un triste record : est-ce un hasard si 3 contractuels se retrouvent dans une situation délicate à Vierzon, au lycée Edouard Vaillant ou à Dreux, au lycée Gilbert Courtois. Nous faisons la même remarque pour le collège Pierre et Marie Curie de Dreux. D'ailleurs, ces mêmes établissements étaient déjà cités l'an passé lors de la CCP de réemploi. Les raisons sont nombreuses de ne pas s'étonner de revoir certains noms de lycées où les collègues non-titulaires ont eu des difficultés. Les demandes sont identiques à celles des années passées : formation pour les collègues qui débutent, inspections conseils prioritaires pour les contractuels qui les demandent, ouverture de plus de congés de formation pour les contractuels préparant les concours (un seul, octroyé, comme l'année dernière). Pourrions-nous savoir combien de collègues ont fait la demande de ce congé ?

Toujours à propos de formation, celle proposée par le rectorat et qui s'appuyait sur nos demandes a été davantage satisfaisante cette année pour les concours réservés. Néanmoins, au vu des résultats sur notre académie, il apparaît essentiel de faire remonter au Ministère la nécessité d'un cadrage pour l'examen professionnel : des collègues n'ont pas du tout été interrogés sur leur dossier RAEP, ce qui est illégal. Il faut aussi qu'un effort soit fait pour que les collègues comprennent les raisons de leur échec à l'écrit et /ou à l'oral. Si on ne peut trouver comme solution que le passage des concours pour sortir de la précarité, il faut qu'un effort soit consenti sur la formation initiale et continue en direction des personnels non-titulaires.

A l'occasion de cette CCP, nous remercions solennellement M.Callut d'accepter la tenue d'un GT pour l'affectation des Co-Psy. Si c'est possible pour cette catégorie de personnels, nous réitérons notre demande qu'il y ait une CCP d'affectation avec un groupe de travail préparatoire pour l'ensemble des collègues non-titulaires.

Nous voudrions aussi savoir où en est l'étude dont nous avait parlé Mme Ropital sur la continuité de paiement pour les personnels en CDI employés en quotité incomplète.

En ce qui concerne les vacances, il est toujours question de leur illégalité mais nous avons encore eu cette année le cas d'une vacation de 8 heures qui n'a pas été transformée en CDD : nous demandons à ce que cela ne se reproduise plus pour l'année prochaine.

Enfin, bien que les débuts d'année soient chargés pour la DPE3, serait-il possible que les contrats soient envoyés rapidement dans les établissements de sorte que les collègues ne travaillent pas sans cette couverture légale ?

Cette CCP est l'occasion de rappeler la nécessité d'un dialogue social qui ne soit pas de façade, mais qui permette d'aboutir à des réponses satisfaisantes à la fois pour les personnels et pour les élèves. Nous défendons un véritable travail paritaire au sein de cette CCP. C'est pourquoi nous souhaitons recevoir, aujourd'hui, de la part des autorités rectorales, des réponses concrètes et constructives qui attestent d'une reconnaissance des droits des personnels non-titulaires, dans le cadre d'une gestion transparente et équitable, conformément aux exigences de notre service public d'éducation.